

République du Bénin

Fraternité – Justice – Travail

Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)

Personne Responsable des Marchés Publics
(PRMP)

MARCHE DE TRAVAUX

PROCES-VERBAL DE NON ATTRIBUTION PROVISOIRE

*Demande de Renseignement et de Prix n°454/25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM
du 27 aout 2025*

**Objet : Travaux de maintenance des pylônes FH et des câbles FO de la
SBEE**

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2025

Date de commencement : 30 septembre 2025

Date d'achèvement : 23 décembre 2025

DECEMBRE 2025

PV DE NON ATTRIBUTION RELATIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE DES PYLONES FH ET DES CABLES FO DE LA SBEE

Procès-verbal de non attribution provisoire

Objet : Demande de Renseignement et de Prix n°454/25/SBEE/DG/PRMP/SP-PRMP/DCP/SPM du 27 août 2025 relative aux travaux de maintenance des pylônes FH et des câbles FO de la SBEE.

Mode de passation : Demande de Renseignements et de Prix

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10 heures 30 minutes, dans la salle 219 de la Direction Générale de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à la non attribution provisoire du marché cité en objet. Ont pris part à cette séance conformément aux notes N°128040/25/DG/PRMP/SP-PRMP/CDCP/SPM et N°128041/25/DG/PRMP/SPPRMP/CDCP/SPM du 15 septembre 2025

- **Président :** Jean-Luc YOFFOU, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la SBEE ;

- **Rapporteur :** Nestor HOUAGA, Secrétaire Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la SBEE

- **Membres :** Amandine J. TOPANOU, Cheffe Département Conduite des Procédures (CDCP) de la SBEE ;

Josias FALOLA, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP de la SBEE ;

Mowaïd AMOUSSA, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP de la SBEE ;

Raoul BEWANOU, Représentant du Directeur Technique de la SBEE ;

Clarisse AKOUNMADOU, Représentante du Directeur Financier et Comptable (DFC) de la SBEE.

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations [Préciser avec voix délibérative ou sans voix délibérative]
PRMP	Jean-Luc YOFFOU	PRMP / SBEE	Avec voix délibérative
	Nestor HOUAGA	SP-PRMP/SBEE	
	Amandine J. TOPANOU	CDCP/PRMP/SBEE	
DFC	Clarisse AKOUNMADOU	Représentante DFC / SBEE	
DT	Raoul BEWANOU	Représentant DT / SBEE	
PRMP	Mowaïd AMOUSSA	SPM / PRMP/ SBEE	

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

PV DE NON ATTRIBUTION RELATIF AUX TRAVAUX DE MAINTENANCE DES PYLONES FH ET DES CABLES FO DE LA SBEE

Lot unique	Intitulé : Travaux de maintenance des pylônes FH et des câbles FO de la SBEE
Procédures	
Mode de passation	Demande de Renseignements et de Prix
Justification	Néant
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	PV n° 084/25/SBEE/DG/CCMP/CDE/RCPP/SP du 31 juillet 2025
Soumissionnaires en lice	
1) KHRISTIAN SARL 2) ELMEZ SERVICES SARL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
1-KHRISTIAN SARL	➤ Concernant le soumissionnaire KHRISTIAN SARL, les erreurs suivantes ont été décelées : - Au niveau du DQE pylônes FH N°3, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°3 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°4, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°4 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°5, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°5 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°6, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°6 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°7, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°7 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°8, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH n°8 devient 3.500.000 au lieu de 1.900.000 Ceci engendre une augmentation de 9 600 000 sur le montant hors taxe, soit une augmentation de 52,17% en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture. Or l'IC 2.3. Evaluation financière des offres en son point 23.2 h) prévoit que : (... En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10% en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée.)
3-ELMEZ SERVICES SARL	➤ Concernant le soumissionnaire ELMEZ SERVICES SARL les erreurs suivantes ont été décelées : - Au niveau du DQE pylônes FH N°5, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH N°5 devient 4.380.000 au lieu de 2.975.000

	- Au niveau du DQE pylônes FH N°6, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH N°6 devient 4.380.000 au lieu de 2.975.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°7, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH N°7 devient 4.400.000 au lieu de 2.975.000 - Au niveau du DQE pylônes FH N°8, le soumissionnaire a renseigné une quantité de « 1 » au lieu de « 2 ». Le total FH N°8 devient 4.400.000 au lieu de 2.975.000 Ceci engendre une augmentation de 11 430 000 sur le montant hors taxe, soit une augmentation de 48,42% en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture. Or l'IC 2.3. Evaluation financière des offres en son point 23.2 h) prévoit que : (... En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10% en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée.)
Attributaire	
Nom	Néant
Montant proposé	Néant
Montant évalué (corrigé)	Néant
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux de maintenance des pylônes FH et des câbles FO de la SBEE
Prix	Néant
Délai d'exécution	1 an
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant

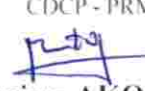
Le Président a clôturé la séance à 12 heures précises Cotonou le 05 janvier 2026

La Président


Jean-Luc YOFFOU
PRMP/SBEE

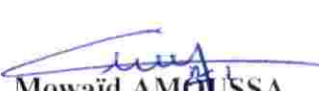
Les membres


Amandine J. TOPANOU
CDCP - PRMP / SBEE


Clarisse AKOUNMADOU
RPT - DFC / SBEE

Le Rapporteur


Nestor HOUAGA
SP-PRMP / SBEE


Mowaïd AMOUSSA
SPM / PRMP / SBEE


Raoul DEWANOU
RPT - DT / SBEE